

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE469

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 71

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et au second alinéa, après le mot :« commerciale », est inséré le mot : « trompeuse ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.